

La Conciliation sur France 3

Une magistrale présentation



La conciliation ça passe bien à la télé aussi... Très bien même, quand c'est fait avec simplicité et talent! Carole Gaessler en a donné une magistrale démonstration dans son édition nationale de Soir 3 du mercredi 5 novembre 2014. Et le public était au rendez-vous puisque l'émission a été suivie par 3,5 millions de téléspectateurs a fait savoir avec satisfaction et empathie, le lendemain en nous souhaitant un



Son introduction a été tout à la fois sobre et concise. Deux minutes de reportage à SENS, dans la région parisienne, ont illustré avec à-propos, ensuite, la démarche de conciliation. Avec des conciliables plus vrais que nature. Ni intimidation, ni exacerbation de comportements face à la caméra. Le conciliateur Roland CAND A tout à fait à l'aise, précis a donné une image valorisante du conciliateur de justice et de son rôle. Une superbe promotion pour la Conciliation de Justice et les conciliateurs sur une antenne nationale du service public. Il serait sans doute utile d'en disposer pour notre promotion, si France 3 nous en donnait l'autorisation de l'utiliser.

« Ils peuvent vous aider »

« Les conciliateurs de justice sont 18 00 en France. Des bénévoles assermentés qui tentent de résoudre des conflits à l'amiable, pour éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses », a expliqué Carole Gaessler. Ils peuvent vous aider dans votre quotidien dans des problèmes de voisinage, dans un différend entre un propriétaire et son locataire ou bien encore des

fort impact.

malfaçons survenues lors de travaux ». Gros plan sur la majestueuse cathédrale de Sens et la caméra se fait indiscreète dans l'immeuble de l'ancienne juridiction d'instance. Face à Roland CAND A conciliateur de justice, deux couples qui tentent de démêler leurs problème de voisinage.

« Travailler ensemble, mais vous rigolez » !

Un jardin est envahi par les ronces du jardin voisin à l'abandon. Des problèmes de santé, un décès, je n'ai pas eu le temps de faire le nécessaire. La végétation a continué de pousser explique le défendeur. Je peux vous donner un coup de main si vous voulez, hasarde son voisin demandeur. Pas question qu'on travaille ensemble, se raidit le défendeur. Vous rigolez, non ! Plutôt que d'en venir aux mains, ces voisins ont choisi, poursuit le reportage, de demander l'aide d'un conciliateur de justice. « je veux être clair, intervient précisément Roland Canda.

Le conciliateur prend la juste des situations, le juge rend la Justice.

Pour qu'il y ait conciliation, il faut que les deux parties fassent un pas, l'une vers l'autre.

« Il faut être très patient »

« C'est un bon moyen, reconnaissent les deux parties, constat d'accord signé, de régler un différend cela évite d'aller au tribunal. Les femmes se serrent la main en se quittant. Pour les hommes c'est plus compliqué s'amuse la journaliste. Les gens sont contents d'avoir quelqu'un qui les écoute et les aide à surmonter une difficulté » se réjouit Roland Canda, ravi d'avoir pu contribuer à régler ce différend. Pour devenir conciliateur, enchaîne et ponctue le reportage, il faut avoir fait trois ans d'études de droit, avoir du temps devant soi et surtout être patient. Très patient ». Séance de rattrapage possible pour ceux qui l'auraient raté :

http://www.francetvinfo.fr/replay-1t/france-3/19-20/jt-19-20-mercredi-5-novembre-2014_731735.html

Théo Le Diuron

